

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-et-un juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Centre Culturel Multimédia (Saint Savin - 33920), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/06/2022

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220621-2022_29-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	V	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	Ex	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	Ex	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 
ID : 033-253306617-20220621-2022_29-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusé ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022, 31 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2022 - 29

Objet : Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39,

Vu la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, venant abroger le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée générale délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que comme pour les rapports annuels précédents, le rapport annuel 2021 prend en compte les demandes et obligations du décret.

Considérant que ce décret conserve l'objectif de transparence et d'information dans la gestion de ces services, et le renforce par une obligation à toutes les communes desservies par le service de diffuser ce rapport sur leur site internet (si existant).

Considérant que le document imprimé est remis à chaque délégués titulaires ainsi qu'aux délégués suppléants.

Considérant que le document est également envoyé à chaque communauté de communes et communauté d'agglomération détenant désormais les compétences déchets mais les ayant transférées au Smicval.

Considérant que toutes les 137 communes seront également destinataires de ce document et de la version numérique pour diffusion au public.

Considérant que parallèlement, un exemplaire du rapport réalisé est adressé au Préfet pour information. Et pour en accentuer l'information, il sera diffusé, de façon importante à tous les partenaires du SMICVAL : Sous-Préfectures, ADEME, partenaires habituels.

Considérant que comme chaque année, il sera également accessible par téléchargement sur le site internet du syndicat et intégrera la partie comptabilité analytique à ce moment-là.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de l'information faite et de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), prennent acte de l'information faite du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 21 juin 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220621-2022_29-DE